

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ADOPTION DU PV DU CA N°1 DU 28 SEPTEMBRE 2023

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2023
Réuni le : 21/11/2023
Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le PV de la dernière séance.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du procès-verbal du CA du 28 septembre 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	2
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Non-cr ation d'une Commission Permanente

Num ro de s ance : 2
Num ro d'enregistrement : 19
Ann e scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de pr sents : 16

Le conseil d'administration
Convoqu  le : 13/11/2023
R uni le : 21/11/2023
Sous la pr sidence de : Catherine Lahaye-Vaillant
Conform ment aux dispositions du code de l' ducation, article R.421-25

Vu

- le code de l' ducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d' tablissement, le conseil d'administration se prononce pour la non-cr ation d'une Commission Permanente en 2023/2024

Pi ce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libell  de la d lib ration :

Non-cr ation d'une Commission Permanente en 2023/2024

R sultats du vote

Suffrages exprim�s :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Installation des Commissions

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 13/11/2023
Réuni le : 21/11/2023
Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la composition des conseils et commissions 2023-2024 (cf. PJ)

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption de la composition des conseils et commissions pour l'année scolaire 2023/2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la DBM n°6 pour vote : prélèvement sur le fonds de roulement de 10 000€

- 5000.00€ pour réabonder la ligne de dépenses Electricité (ALO)

- 5000.00€ pour réabonder la ligne de dépenses Denrées (SRH)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

SRH- Ajout d'un tarif spécial pour les Apprentis (ticket rouge) pour 2024 : 3.50€ le repas, dont 3.00€ déduits à la vente (car pris en charge par le GRETA CFA), soit 0.50€ à l'achat par l'apprenti

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 23
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59

- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3

- le code des collectivités territoriales

- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2024

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Adoption de la délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption de l'avenant à la convention tripartite 2023-2026 d'utilisation des équipements sportifs (suite à mise à jour des tarifs pour 2024)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CEA et Sorties pédagogiques 2023/2024

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 26

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des Crédits Educatifs d'Autonomie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la répartition des Crédits Éducatifs d'Autonomie proposée au 21/11/2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0441823T
ACADEMIE DE NANTES
LP LYCEE DES METIERS HEINLEX
1 RUE ALBERT EINSTEIN
44600 ST NAZAIRE
Tel : 0240704928

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Protocole sur les Remplacements de Courte Durée

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 13/11/2023

Réuni le : 21/11/2023

Sous la présidence de : Catherine Lahaye-Vaillant

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le protocole sur les remplacements de courte durée

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Adoption du protocole sur les remplacements de courte durée proposé par la cheffe d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0